

Les commissions citoyennes de Châteaugiron

Les commissions citoyennes permettent aux habitants de Châteaugiron de donner des idées pour leur ville sur certains sujets.

Leurs idées aident les élus.

Les élus sont les personnes qui prennent les décisions pour la ville.

Les 3 commissions citoyennes

Trois commissions seront créées en décembre 2026.

- La commission Mobilité.

La commission Mobilité est un groupe de personnes qui réfléchissent aux déplacements dans la ville.

- La commission Environnement.

La commission Environnement permet de réfléchir ensemble à des idées pour protéger la nature.

- La commission Solidarité et Accessibilité.

La commission Solidarité et Accessibilité est un groupe de personnes qui réfléchissent à des solutions pour aider les habitants.

Ils peuvent trouver des idées par exemple pour faciliter la vie des personnes en situation de handicap.

Il y aura au maximum 18 personnes dans chaque commission.

La ville recherche 15 habitants par commission.

Les volontaires doivent habiter dans la Commune nouvelle de Châteaugiron (Châteaugiron, Saint-Aubin du Pavail, Ossé).

Ils doivent avoir au moins 16 ans.

Comment participer ?

Les habitants doivent candidater pour participer aux commissions citoyennes.

Les habitants peuvent déposer leur candidature de plusieurs façons.

- Sur le site internet de la Ville :

<https://www.ville-chateaugiron.fr/Mairie/Citoyennete/Democratie-implicative/Je-candidate2>

- Sur l'application mobile de la Ville.

- Avec le bulletin disponible dans les mairies et médiathèques.

C'est possible de candidater jusqu'au 7 novembre.

Une personne peut participer à une seule commission.

Un tirage au sort choisira les habitants de chaque commission.

Le tirage au sort sera fait mi-novembre.

Les participants seront contactés.

Organisation des commissions citoyennes

Chaque commission sera animée par **3 élus**.

Deux élus représenteront la majorité du Conseil municipal.

Un élu représentera la minorité du Conseil municipal.

Le Conseil municipal est un groupe de personnes élues par les habitants de la ville.

Les participants s'engagent en principe pour 2 ans.

Chaque commission organisera au moins 4 rencontres par an.

Les habitants qui participent aux commissions citoyennes réfléchiront à des idées.

Ces propositions seront présentées au Conseil municipal.